



SNUipp 76

**Réunions d'information syndicale
samedis 13, 20 et 27 novembre
de 9h à 12h
Pour s'informer, débattre, agir**

Déposé le 5/11/2010

Edito

Nous n'en resterons pas là !

Les vacances scolaires n'ont pas entamé la détermination de ceux qui s'opposent à la réforme des retraites. Les manifestations ont toujours marqué un haut niveau de mobilisation : au moins deux millions de manifestants à travers toute la France le 28 octobre. Le gouvernement et sa majorité auraient tort de crier victoire après l'adoption de la loi par les deux assemblées. Les salariés, les jeunes, les chômeurs et les retraités ne veulent toujours pas de cette loi ! La majorité de la population soutient le mouvement social.

Le SNUipp et la FSU demandent au président de ne pas promulguer cette loi et d'ouvrir de réelles négociations pour une autre réforme des retraites.

Le SNUipp et la FSU s'engagent à continuer de combattre cette réforme injuste et inefficace pour imposer des mesures justes, solidaires et durables.

Le SNUipp et la FSU appellent à débattre de la poursuite du mouvement, à participer, toujours plus nombreux aux actions unitaires locales et massivement aux manifestations du samedi 6 novembre.

Le projet de budget 2011 prévoit la suppression de 31 638 emplois dans la fonction publique dont 8967 dans le premier degré et 4800 dans le second degré. Elles s'ajoutent aux 100 000 déjà supprimés depuis 2007. C'est une nouvelle dégradation des services publics, du service public d'éducation qui est programmée. Combien de fermetures de classes, de postes de réseau, de remplaçants seront annoncées, combien d'enfants ne trouveront pas de place en maternelle ? Le projet d'EPEP, abandonné il y a deux ans en raison de son rejet massif réapparaît sous la forme des E2P... Là aussi, le SNUipp, la FSU appellent à vous faire entendre.

Nos mobilisations sont indispensables, le SNUipp, la FSU sont au rendez-vous, avec vous.

Dispensé de timbrage

ROUEN CDIS



**PRESSE
URGENTE**
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE





Sommaire

- p 1 Edito
- p 2 Echo des secteurs
- p 3 Retraites
- p 4 Affectation des PES, stagiaires, le privé épargné
- p 5 E2P, frais de déplacement
- p 6 l'éducation doit redevenir une priorité
- p 7 Direction : du temps, regroupement de circonscriptions, mort
- p 8 CAPD
- p 9 Réunions d'info syndicale, le SNU sur les secteurs
- p 10 Se syndiquer
- p 11 Bulletin d'adhésion
- p 12 Action retraite, agendas

Echo des luttes

Le combat n'est pas terminé, la loi peut ne pas être promulguée, elle peut être retirée, abrogée...
Pour les retraites, on continue !

Le Havre

Des actions de toutes sortes se sont mises en place : des blocages de routes, de ponts, de trains, de plates-formes logistiques, de centres commerciaux ou de dépôts de carburants, des distributions de tracts à pied, en vélo pour aller vers la population... On se retrouve entre infirmières, instituteurs, portuaires, routiers ou étudiants. On collecte de l'argent pour les grévistes et les syndicats apportent leurs moyens logistiques. Depuis le 12 octobre, des actions et une AG interpro tous les jours à Franklin ont permis aux militants les plus engagés de construire ensemble un mouvement fort, structuré, démocratique.

La parution d'un bulletin quotidien, « Le havre de Grève », diffusé par mail, distribué sur les marchés, devant les grandes surfaces, pendant les actions a permis de créer un lien avec la population havraise et les collègues en vacances. Les manifestations lors des journées nationales ont continué à être gigantesques malgré la désinformation et les vacances. Un grand concert de lutte va conclure les vacances et on prépare déjà la manif et la suite du 6 dans les AG....

Pays de Bray

A l'initiative des militants du SNUipp, du SNES et de la CGT du secteur, nous avons décidé de nous réunir et de lancer des actions communes contre la réforme gouvernementale des retraites. En effet, dans notre secteur rural, les collègues sont souvent isolés, et un cadre commun regroupant au moins les différents secteurs de l'éducation nationale est plus dynamisant. Nous avons ainsi pu organiser une distribution de tracts au rond-point du Moulin d'Ecalles le 21 octobre, en diffusant 800 tracts, avec beaucoup de marques de sympathie et d'encouragements venant des automobilistes partant au boulot.

Dieppe

Les manifestations à Dieppe, comme partout ailleurs, ont connu une ampleur rarement égalée. Les cortèges ont parcouru la ville, salariés du public et du privé se retrouvant avec les lycéens. De nombreuses initiatives intersyndicales ont été décidées pour des distributions de tracts et des blocages aux différents ronds-points de la ville (Intermarché, Belvédère, zone industrielle, les Vertus, Rouxmesnil-Arques...) et devant les entreprises de la région (Nestlé, Rieter, Alpine, Gevelot...). Les participants à ces actions, chaque jour plus nombreux (150 personnes pour le blocage du mercredi 20 !) ont pu mesurer par les échanges avec les automobilistes l'ampleur du mécontentement et de la colère qui gronde.



C'est décidé,
je me syndique !

Bulletin d'adhésion
sur <http://76.snuipp.fr>

SNUipp 76

Bulletin du SNUipp
de Seine Maritime

I.S.S.N 1259-9646 /

C.P.P.A.P 0710 S 07451

Directeur de la Publication :
Marceau PRIVAT

SNUipp 76 : 4 rue Louis Poterat
76100 ROUEN

Mensuel imprimé par nos soins
Dépôt légal à parution

Agglomération rouennaise

Une AG de mobilisation de l'agglomération rouennaise se réunit tous les soirs à 17h00 depuis la mi octobre pour envisager des actions quotidiennes : blocage des bus de la TCAR, actions sur la zone portuaire, diffusions de tracts unitaires, blocage des dépôts de pétrole, opérations escargot... Un bulletin de mobilisation est envoyé tous les jours aux militants pour permettre la participation de tous aux actions de jour ...comme de nuit. Les militants du SNUipp participent donc aux côtés des salariés aux diverses actions et manifestations y compris pendant les vacances.

RETRAITES : la loi votée reste inacceptable

Passage en force

A la suite d'un débat précipité, au terme d'une procédure accélérée, s'exonérant d'un débat approfondi avec la représentation nationale et sans aucune négociation avec les organisations syndicales, le gouvernement confirme sa volonté d'un passage en force, au mépris de l'opposition qui s'exprime fortement dans le pays depuis plusieurs semaines, notamment par des grèves, des blocages et des manifestations massives appuyées par une majorité de la population.

Ce qu'on ne nous dit pas...

Nous vivons de plus en plus longtemps mais c'est l'espérance de vie en bonne santé qui détermine le temps pendant lequel le retraité profite de sa retraite (59 ans pour les ouvriers, 69 ans pour les cadres).

Depuis 1960, la productivité a été multipliée par 5, ce qui signifie qu'un actif de 2010 produit 5 fois plus de richesses qu'un actif de 1960.

Ces 30 dernières années, 10% de la richesse produite a été transférée de la rémunération du travail vers les profits. Ce transfert a bénéficié aux revenus financiers.

En limitant les salaires au profit des actionnaires, on limite aussi les cotisations qui alimentent les caisses de retraite et on crée les déficits.

Les précédentes réformes (Balladur 1993, Fillon 2003, régimes spéciaux 2007) ont eu pour conséquence la baisse de 15 à 20 % du montant moyen des retraites.

La dégradation des pensions imposera un système par capitalisation (épargne, placements à risque) qui se substituera au système actuel par répartition.

Pour les retraites on continue

Des millions de personnes dans les rues de toutes les villes depuis près de 2 mois à l'appel de tous les syndicats, des blocages partout en France et pour toute réponse le gouvernement nous fait le coup du déni : moins de manifestants, pas de pénurie..., perd le contrôle et dérape : recours à la répression, provocations policières et réquisitions portant atteinte au droit de grève... et maintenant le cambriolage de 3 rédactions! Si Nicolas Sarkozy fait fi de ses promesses de campagne, Eric Woerth entaché par les affaires se tait, François Fillon a pris le relais pour déclarer à bout d'arguments, à ceux qui dénoncent l'injustice de cotiser pendant 44 ans que « le travail n'est pas une injustice en soi » ! On croit rêver !

Les interlocuteurs peuvent changer, se taire, ou être remaniés, cela ne changera rien à notre détermination.

Nous ne laisserons pas passer cette réforme injuste qui ne résoudra pas le problème du financement tout en dégradant considérablement le niveau des pensions.

D'autres choix sont possibles...

L'augmentation de la masse salariale :

Revalorisation des salaires

Fin de la défiscalisation des heures sup

Fin des exonérations des cotisations patronales

Lutte contre l'emploi précaire

Favoriser l'emploi des jeunes

100 000 chômeurs en moins = 1,3 milliard de cotisations en plus

Revoir la politique fiscale

Suppression des niches fiscales

Suppression du bouclier fiscal

Chasse à la fraude fiscale

Chasse aux paradis fiscaux

10% des dividendes versés aux actionnaires = 1% du PIB

La retraite à 60 ans avec 37,5 années de cotisations sans décote, c'est possible !

C'est un choix de société !

Une question de partage de la richesse nationale !

Ensemble, exigeons-la !

Ce projet injuste pour tous est particulièrement pénalisant pour les fonctionnaires et pour les femmes.

Avec la réforme qui réduira de fait le niveau des pensions, les fonctionnaires verront la baisse de leur traitement net due à la hausse des cotisations (équivalant à terme à une journée de salaire), la modification du minimum garanti, la suppression de la cessation progressive d'activité...

Dans les secteurs les plus féminisés de la fonction publique, l'éducation, les services sociaux et la santé le texte invite des milliers de femmes fonctionnaires, mères de 3 enfants, à abandonner leur activité professionnelle d'ici au 30 juin. Pour beaucoup cette décision ne faisait pas encore partie de leur projet de vie et les secteurs concernés risquent d'être en difficulté en cas de départs massifs.

Les quelques modifications apportées concernant les mères de 3 enfants ne règlent en rien le problème de fond. Les femmes ont des carrières plus heurtées quand elles ont des enfants et qu'elles les élèvent.

Elles sont les plus pénalisées par le recul de l'âge de la retraite alors qu'elles ont eu des enfants...qui vont payer les retraites de tout le monde !

Tout cela est inacceptable : agissons pour nos retraites, pour celles de nos filles et de nos petites-filles.

Suppressions de postes : l'enseignement privé épargné !

Une règle non écrite veut que, dans les attributions de postes, 80% soient distribués au public et 20% au privé. Encore une fois, cet accord n'est pas respecté. Sur les 16 000 suppressions de postes, l'enseignement privé ne s'en voit retirer que 1600 (10%) et c'est le public qui supporte 90% des retraits. Ce qui n'empêche pas les responsables de l'enseignement catholique de se plaindre qu'ils vont devoir fermer des établissements. Or, la demande de scolarisation dans le privé n'est pas en hausse comme ses responsables tentent de le faire croire. Par exemple, en Seine-Maritime selon le document étudié au CDEN du 01.10, il y a une baisse de 121 élèves entre 2009/2010 et 2010/2011 au niveau des collèges.

A la veille du grand saut...

Le SNUipp a interrogé des PES (professeurs des écoles stagiaires) à la veille de leurs prises de fonction. En effet après une période de compagnonnage avec un maître formateur, ils vont dès le 4 novembre, être affectés sur des missions de remplacement et se retrouver en charge d'une classe. Si leur sentiment est d'avoir été plutôt bien encadrés jusqu'aux vacances, tant par le PEMF, que par les autres collègues, ils avouent ne pas connaître tout sur le déroulement de leur formation qu'ils jugent insuffisante. Ils disent volontiers vouloir plus de stage de pratique accompagnée pour échanger et déplorent des préparations de classe très lourdes. Enfin ils reconnaissent ne pas être suffisamment formés pour prendre une classe.

Sans stigmatiser ces collègues débutants déjà bien fragilisés par leur situation, le SNUipp dénonce une "formation" initiale très contestable.

Etudiants devant élèves

Les étudiants en Master 2 « métier de l'enseignement » admissibles (qui ont réussi les écrits en septembre) devront, pour valider leur master, effectuer deux stages en responsabilité dans les écoles d'une durée maximum de 108 heures (4,5 semaines de classe) rémunérés à hauteur de 3000€. Ces étudiants qui ont effectué des stages en pratique accompagnée lors de leur année de PE1 (les M2 de cette année sont tous des ex PE1) iront remplacer les PE titulaires qui partiront en formation continue.

Le SNUipp a dénoncé la réforme de la formation qui utilise les étudiants comme moyens de remplacement. Le SNUipp refuse une formation des enseignants au rabais qui met en péril la formation de plusieurs générations de jeunes de notre pays et demande que la formation des enseignants continue à être dispensée par les IUFM rénovés, avec des professeurs d'IUFM et des maîtres formateurs avec une articulation d'1/3 sur le terrain et 2/3 en formation parce qu'enseigner est un métier qui s'apprend !

Cette situation est donc déplorable mais pour le SNUipp, il y a nécessité d'agir avec, et non contre, les premiers concernés, les étudiants qui se dirigent vers le métier de PE. Il ne faut donc pas empêcher les étudiants en M2 « métiers de l'enseignement » de prendre les classes au motif qu'ils représentent la réforme que nous refusons, mais agir syndicalement pour les associer aux luttes à venir.

Le SNUipp prend contact avec les autres organisations de l'éducation et avec les syndicats d'étudiants qui souhaitent le maintien d'une réelle formation, afin d'envisager des actions communes.

Affectation des PES

Les 105 PES (PE stagiaires) « formés » et « prêts à prendre la classe » sont envoyés sur des postes de remplacement depuis le 4/11. L'administration les a affecté (en dehors de toute instance paritaire) selon les critères familiaux et géographiques. Ils sont donc répartis sur postes libérés par des départs à la retraite, des congés maternité ou longue maladie et sur des postes de directeurs partant en formation (en attendant un remplacement plus long). Aucun brigade ne semble avoir été retiré de son poste (contrairement à d'autres départements) pour laisser la place à un PES.

Ces jeunes collègues, sans autre formation que 28 jours d'observation et de pratique accompagnée, vont se retrouver parfois dans des situation scolaires difficiles (cours multiples, postes fractionnés, éducation prioritaire).

Le SNUipp, s'il continue de dénoncer cette réforme de la formation, est au côté des stagiaires qui sont, comme les élèves et les écoles, victimes du démantèlement du Service Public d'Éducation.

Rapport Reiss : E2P (établissement public du primaire) nouvelle mouture des EPEP

Le 29 septembre, le député UMP Reiss a remis un rapport au ministre Luc Chatel intitulé « Quelle direction pour l'école du XXIème siècle ? ».

Ce titre montre l'importance du texte, il ne s'agit pas de la seule question du statut des directrices/teurs mais de l'orientation et des structures futures de l'école primaire. Ce rapport est organisé en 8 chapitres :

Regroupements d'écoles : la taille trop petite de certaines écoles serait un frein à leur efficacité et à la gestion optimale des ressources humaines, elle rendrait aussi inopérante la notion de direction. Les études montrent pourtant que « les risques d'échec sont aujourd'hui plus élevés dans les grandes agglomérations urbaines qu'en zone rurale ».

Expérimenter les E2P : sont concernées les écoles de 14 classes et plus et les RPI. Les E2P auraient un budget et un fonctionnement administratif gérés par un Conseil d'Administration composé du directeur, d'un tiers d'enseignants, d'un tiers de parents, d'un tiers de représentants des communes, avec l'obligation d'élaborer un contrat éducatif, l'élargissement des prérogatives pédagogiques et de gestion du directeur, la présentation annuelle obligatoire des résultats des élèves et de l'établissement.

Le contrat éducatif au centre du projet de proximité : ce contrat incluant le projet pédagogique sera élaboré avec les acteurs locaux et comprendra des indicateurs de performance.

S'appuyer sur les « leaders pédagogiques », les directeurs : la directrice, le directeur a un rôle managérial, il peut recruter des emplois type EVS, il a un rôle dans la formation continue de ses adjoints, il devient donc fonctionnaire d'autorité, il est détaché dans le corps de direction.

Observatoire des bonnes pratiques : cela va dans le sens du compagnonnage, de la remise en cause de la notion de formation initiale ou continue.

Perspectives de futures écoles du socle commun : le socle commun de 6 ans à 16 ans nécessite un continuum s'appuyant sur les livrets de compétences qui se mettent en place. Cela signifie tout simplement la fin de l'école primaire comme structure et sa fusion/absorption dans une structure englobant le collège.

Conclure un pacte éducatif entre les services de l'Etat et les collectivités : « Mieux faire entrer la commune dans l'école, mieux faire vivre l'école dans la cité ». Pour favoriser l'entrée dans le dispositif E2P, il y aura des dotations supplémentaires de l'Etat « privilégiant l'esprit d'entreprendre et les bonnes initiatives ».

Les IEN : ils devront s'éloigner du rôle de super-directeur (puisque les nouveaux directeurs auront un rôle hiérarchique, de formation et de gestion de personnels !), se concentrer sur l'expertise pédagogique, l'inspection, et la relation école-collège.

Ce projet d'E2P constitue donc encore une attaque majeure avec des objectifs d'économies de postes, de mise sous tutelle locale des écoles et des équipes, mais aussi de leur mise en concurrence, de renforcement du contrôle hiérarchique

Indemnités et frais de déplacement

Un déplacement dans le cadre du service peut donner lieu à prise en charge des frais de transport.

Conditions : l'agent doit se déplacer hors de sa résidence administrative (territoire de la commune d'exercice) et hors de sa résidence familiale (commune où est situé le logement). Attention : constitue une seule et même commune toute commune et les communes limitrophes, desservies par des moyens de transports publics de voyageurs.

Un ordre de mission doit être remis à l'agent à l'occasion de toute sortie de la résidence administrative ou familiale pour ouvrir droit à indemnisation. L'indemnité est calculée sur la base du tarif SNCF 2ème classe.

Animations pédagogiques et stages

Les frais de déplacements sont dus pour les stages de formation continue mais aussi pour les animations pédagogiques.

Les animations éloignées des circonscriptions se multiplient (ex celle sur le conte à Barentin et réunissant Neufchatel, Darnétal...). N'hésitez pas à remplir un formulaire de frais de déplacement sur le site de l'IA (<https://bv.ac-rouen.fr/arenb>) en y joignant l'imprimé récapitulatif de vos animations.

Postes fractionnés

Les collègues en postes fractionnés peuvent prétendre à des frais de déplacements à condition de sortir de leur résidence administrative et familiale. Les postes fractionnés en ville, ou dans l'Agglo desservie par des bus, n'ouvrent donc pas droit à des indemnités.

Des frais de repas existent, fixés forfaitairement à 7,75€ par repas, si vous êtes contraint de prendre ces repas hors des communes de résidence administrative et familiale, pendant la tranche horaire comprise entre 11 heures et 14 heures.

Le SNUipp continue d'interpeller l'IA sur cette question et informera les collègues des modalités de paiement.





PÉTITION

L'ÉDUCATION DOIT REDEVENIR UNE PRIORITÉ !

Depuis 2003, la politique dogmatique du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite a particulièrement frappé l'Éducation Nationale.

Ces réductions budgétaires se sont déjà traduites par :

- 1- l'augmentation du nombre d'élèves par classe ;
- 2- la disparition d'options et de dédoublements en langues/sciences ;
- 3- la diminution de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans,
- 4- la diminution drastique du nombre de professeurs-remplaçants ;
- 5- l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires ;
- 6- la multiplication d'affectations de professeurs sur plusieurs établissements ;
- 7- le recours croissant aux emplois précaires ;
- 8- la diminution importante du nombre de postes d'agents administratifs ou de laboratoires

Par ailleurs, ces dernières années, les différentes réformes du système éducatif ont été avant tout guidées par le souci d'économies :

- a- la réforme de la formation des enseignants ;
- b- la suppression des réseaux d'aides (RASED) ;
- c- la réforme de la voie professionnelle avec un cursus en 3 ans (au lieu de 4) imposé à tous.

Les budgets liés aux conditions d'accueil des élèves sont également insuffisants : surveillants en collèges-lycées, investissements des collectivités territoriales dans les écoles, les collèges.

Le projet de budget 2011 de l'Éducation Nationale présenté le 29 septembre prépare pour le service public d'éducation une nouvelle dégradation, alors qu'il épargne l'enseignement privé.

Les 8 967 suppressions d'emplois dans le 1^{er} degré et 4.800 dans le 2nd degré prévues au budget 2011 vont affecter directement l'accueil et les conditions d'étude des élèves. Un tel budget est d'autant plus irresponsable qu'une augmentation des effectifs est annoncée : 1500 dans le 1^{er} degré et 62 900 élèves dans le second degré !

Un tel projet de budget est inadmissible. L'Éducation doit redevenir une priorité pour la Nation !

Les syndicats signataires et les parents d'élèves de la FCPE exigent un budget à la hauteur des besoins.

| NOM - PRENOM | ETABLISSEMENT | SIGNATURE |
|--------------|---------------|-----------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

**Direction d'école :
halte à la
surcharge !**

Je réponds quand j'ai le temps...

Une aide administrative, du temps de décharge et des missions redéfinies m'auraient permis de traiter cette demande plus rapidement !



« Je réponds quand j'ai le temps » et « halte à la surcharge ! » sont les deux mots d'ordre que le SNUipp propose aux directeurs d'utiliser, en particulier comme bandeau électronique, dans les courriers en direction de l'administration.

Parce qu'en cette rentrée les tâches administratives sont toujours plus nombreuses, le SNUipp propose aux directrices et aux directeurs d'utiliser un logo électronique dans les mails à destination de l'administration. « Je réponds quand j'ai le temps » est un slogan qui traduit la surcharge accentuée notamment par la suppression de l'aide administrative et qui permet aux directrices et aux directeurs de manifester les difficultés professionnelles auxquelles ils sont confrontés.

Un autocollant « **halte à la surcharge** » sera l'occasion de signaler le « ras-le-bol » des enseignants en charge de la direction. Alors que le rapport Reiss qui vient d'être publié évoque lui aussi les difficultés d'exercer les missions de directrice et directeur, il est temps d'ouvrir de réelles discussions qui débouchent sur des progrès en matière de fonctionnement de l'école et de sa direction.

Regroupement de circonscriptions à l'inspection académique...

Les syndicats ont rencontré l'IA concernant les déménagements de circonscriptions. Ils ont exposé leur désaccord de voir le service public de proximité se dégrader, leurs craintes quant aux suppressions de postes (secrétaires, CPC), les difficultés dues à l'éloignement entre circonscriptions, écoles et parents.

L'IA affirme que les réflexions sont en cours (avec les élus) et que les changements se feront progressivement dans le seul but de diminuer la charge locative pour retrouver un équilibre budgétaire. Il dit qu'il n'y a pas d'échéancier, pas de nombre de circonscriptions décidé. Les délégués du personnel l'ont interrogé sur les renouvellements de postes en cas de départ à la retraite, il répond qu'« il n'y a pas de modification à court terme » !!! Les malles pédagogiques, livres...pourraient rester dans les circonscriptions (dans des écoles), mais qui les gèrera ? Les directeurs ?

Les réunions de directions et animations pédagogiques se feront dans les circonscriptions, ce sont les IEN qui se déplaceront. Les représentants syndicaux ont rappelé que les équipes de circonscriptions et les enseignants sont opposés à ces changements qui se feraient sans autre concertation que celle des élus, en dehors des règles de mutations. En cas de refus des personnes concernées, l'IA affirme que les déménagements se feront quand même et que ces personnels bénéficieront des bonifications de mesure de carte scolaire. Sous prétexte d'économiser des loyers, l'IA veut donc déménager des circonscriptions, sans suppression de poste pour l'instant, le plus rapidement possible faute de quoi il serait en faillite.

Le SNUipp ne partage pas cette logique comptable et dénonce le manque de concertation. Il appelle les personnels à ne pas se déplacer à l'ia en cas de déménagement pour aller chercher les livrets d'évaluation ou autres documents.

Pas de listes de grévistes avec Mosart

Le syndicat des personnels d'inspection de la FSU (SNPI) et le SNUipp ont réagi à la mise en place de l'application MOSART2 qui a pour objectif d'accélérer les retenues de salaires afférentes à un mouvement de grève. Les 2 syndicats proposent des consignes aux enseignants

L'IEN est appelé à cocher, dans la liste des enseignants d'une école, ceux qui n'ont pas assuré leur service. Or, sous couvert de saisie des absences pour services non fait, il s'agit d'établir des listes de grévistes, ce qui n'est pas acceptable. Le SNUIPP et le SNPI affirment que « les engagements sociaux des personnels ne concernent en rien la relation professionnelle pédagogique entre les enseignants des écoles primaires et l'inspection de circonscription » et que la circonscription du premier degré ne peut être assimilée à un EPLE pour ce qui concerne la gestion des enseignants. Ils restent attachés au principe d'une déclaration individuelle que l'agent renvoie à l'Inspection académique et demandent au ministre de retirer la procédure impliquant l'engagement personnel de l'IEN comme celui des directeurs d'école dans l'application Mosart2.



Le SNPI et le SNUipp proposent :

- Aucun enseignant gréviste ne remplit le tableau.

- Chaque enseignant ayant assuré son service ou étant dans une position administrative l'ayant empêché d'assurer son service (congé maladie par exemple) fait une copie du tableau de recensement des grévistes et le remplit de façon individuelle. Il signe cette copie et l'envoie par fax ou par courrier au service concerné, sans oublier d'en faire une copie.

- Le directeur ou la directrice ne signe aucun tableau, la déclaration devant rester individuelle.

Si l'administration réclame le tableau collectif au directeur ou à la directrice, il/elle peut transmettre les copies de chaque déclaration individuelle avec la mention « Rempli et transmis de façon individuelle le ».

Prochaines CAPD

Vos délégués du SNUipp siègeront :

- à la CAPD du 9 /11
Stages de formation continue
Formation ASH: modules d'initiative nationale
- à la CAPD du 7 /12
Résultats des promotions
Baisses de notes

Avant la CAPD, ils vérifient les barèmes grâce aux fiches de contrôle que vous leur avez adressées.

Pendant la CAPD, ils interviennent sur les situations particulières ou sur les anomalies veillant ainsi à l'équité de traitement et à la transparence des opérations.

Après la CAPD, ils informent les personnels.

Avec votre code personnel SNUipp, sur notre site, vous pourrez avoir accès aux résultats promo dès le soir de la CAPD. (N'hésitez pas à nous contacter).

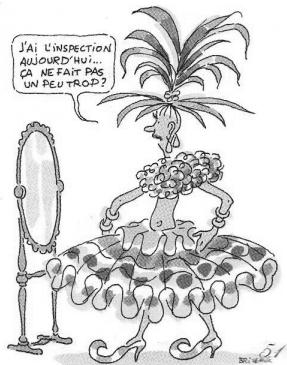
- au groupe de travail mouvement du 13 /12

Lors de ce groupe de travail, vos délégués du personnel mettront en avant les difficultés rencontrées l'an passé, essentiellement liées à la complexité du système des vœux géographiques. Ils interviendront pour continuer à faire évoluer les règles dans l'intérêt des personnels(nominations à titre définitif, priorités de retour sur poste fractionné...).

Fiche de contrôle formation

sur le site

Le SNUipp pour sa part, revendique une progression identique pour tous, au rythme le plus rapide.



Formation continue : Une baisse qui se confirme

Une offre de stage toujours aussi réduite, un grand nombre de stages à « public désigné » des stages d'une durée maximum réduite à deux semaines (du 29/11 au 10/12 ou du 21/03 au 1/04) . Ce sont les conséquences de la réforme de la formation qui entre en application.

Une formation continue sur le temps de travail dont le ministère voudrait bien se débarrasser (économies budgétaires obligent) au profit d'un « crédit individuel de formation » à utiliser pendant les vacances . Mais comme dans le même temps , il faut offrir des terrains de stages aux étudiants en master 2 (admissibles au concours), le dispositif est maintenu mais pour combien de temps encore ?

L'an dernier, dans la confusion la plus totale, l'administration, invoquant des motifs techniques, avait décidé d'un nouveau barème pour l'attribution des stages.

Les délégués du personnel du SNUipp avaient protesté vigoureusement contre la non prise en compte des semaines de stage effectuées avant 2001 qui avaient donc ensuite été rajoutées manuellement par les services pour une meilleure équité de traitement.

Ils veilleront cette année à ce que tout les éléments du barème apparaissent de façon détaillée pour permettre de vraies opérations de vérification.



Barème : AGS (Ancienneté Générale de Services) en années moins le nombre de semaines de stages déjà effectuées.

Etes-vous promouvable ? promu-e ?

du 1/9/2010 au 31/08/2011 (PE) ou 1/01/2011 au 31/12/2011 (Instit)

FICHE DE CONTRÔLE SYNDICAL

Cette fiche syndicale de promotion est destinée à permettre aux délégués du personnel du SNUipp 76 de faire valoir vos droits en contrôlant les opérations de l'Administration. Cette fiche vous sera retournée à l'issue de la CAPD des promotions. Les délégués du personnel vérifient que vous êtes promouvable et que les règles d'avancement sont respectées (barème, bonification pour enseignants de certaines ZEP, prise en compte de la dernière note attribuée avant le 31 août 2010).

Nom Prénom : _____ PE ou INSTIT

Adresse personnelle : _____

Ecole _____

Éléments pour le calcul de votre barème :

- PE : Ancienneté Générale des Services au 31/08/2010 : ans..... mois..... jours

INSTIT : Ancienneté Générale des Services au 31/12/2010 : ans..... mois..... jours

- Note d'inspection obtenue avant le 31/08/2009 : - Date de l'Inspection :

- Echelon actuel : Depuis le :

Si vous exercez dans certaines écoles de ZEP (plan violence 2001)

Vous avez droit à une bonification d'ancienneté dans l'échelon appelée ASA

Si c'est le cas, indiquez depuis quand vous exercez dans cette zone au 31/08/2010 :

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes les questions que vous vous posez.

à renvoyer au SNUipp 76, 4 rue Louis Poterat 76100 **ROUEN**, par courriel ou fax 02 35 63 85 16



Réunions d'Information Syndicale

En participant à une réunion d'information syndicale, vous pouvez déduire 3 heures sur les 48 heures obligatoires (animations pédagogiques, y compris obligatoires, conseil d'école, concertations...) ou sur la journée dite de solidarité.

Chaque enseignant a droit à 6 heures de RIS par année scolaire.

Il n'est pas nécessaire que la réunion dont vous êtes dispensé ait lieu le même jour, elle peut se tenir avant ou après.

Quelle que soit votre affectation, vous pouvez participer à la réunion de votre choix, l'important est que vous participiez nombreux, pour faire respecter les droits.

Retraites, Ecole en danger (rapport Reiss, E2P, budget, direction,...), parlons-en !

- samedi 13 novembre de 9h à 12h

Saint Etienne du Rouvray : salle Jean Prévost

Dieppe : école élémentaire Langevin

- samedi 20 novembre de 9h à 12h

Le Havre : Isef

- samedi 27 novembre de 9h à 12h

Fécamp : école maternelle Jean Macé

Modèle de lettre à faire parvenir à votre IEN avant la réunion

M/Mme
Ecole
M. l'Inspecteur/trice
de l'Education Nationale
de la circonscription de .

objet : réunion d'information syndicale
Références : article 5 du décret 82-447
du 28 mai 1982

M l'Inspecteur/trice

J'ai l'honneur de vous informer que je me rendrai à la réunion d'information syndicale organisée le __ novembre 2010 de 9h à 12 h par le SNUipp à

A le.....

Signature
(courrier téléchargeable sur le site)



Le SNUipp 76 sur les secteurs



| PRENOM NOM | TEL | SECTEUR | SEBASTIEN MAYZAUD | 06 19 48 56 51 | Saint Etienne du Rouvray |
|--------------------|----------------|---|---------------------|----------------|----------------------------|
| SABINE DE ALMEIDA | 06 31 18 24 64 | Darnétal, Secrétaire départementale | VALERIE PEUPLE | 06 77 92 09 56 | Dieppe |
| JEAN-PAUL WEILLER | 06 74 45 53 08 | Rouen Nord, Secrétaire départemental | SANDRINE DUARTE | 06 87 26 93 94 | Le Grand Quevilly |
| MARIE-LUCE BUICHE | 06 80 11 23 93 | Dieppe, Secrétaire départementale | MARIE-FRANCOISE LE- | 02 35 76 80 72 | Vallée du Cailly |
| LUCE DESSEAUX | 06 77 70 60 31 | Vallée du Cailly, capd, ctpd | MELANIE TJEDKHOU | 06 64 21 84 18 | Neufchâtel en Bray |
| MARCEAU PRIVAT | 06 81 37 30 72 | Darnétal, élu ctpd, cden | LAURENCE SALAUN | 06 73 43 35 80 | Rouen nord |
| DOMINIQUE AMANS | 06 82 44 42 82 | Barentin, élue CAPD | PASCAL GRIMBERT | 06 74 80 71 53 | Neufchâtel, élu CAPD |
| NADINE ARAGONA | 02 35 03 17 78 | Grand Quevilly, élue CAPD | LISE CRAMOYSAN | 06 84 46 71 75 | Le Havre, élue CTPD |
| CATHERINE BERTIN | 02 35 22 88 49 | Le Havre | STEPHANIE RIO | 02 35 42 23 50 | Le Havre |
| MARIE LEROUX | 06 86 16 33 34 | Dieppe, élue CAPD | VINCENT ALES | 06 09 43 15 44 | Le Havre |
| CHRISTEL DELAMARRE | 02 35 66 47 27 | Saint Etienne du Rouvray | MARC HELLOIN | 02 35 74 48 78 | Vallée du Cailly /Canteleu |
| MARYSE JACQUET | 02 35 70 43 45 | Rouen Centre | PHILIPPE LEVET | 02 35 78 23 42 | Vallée du Cailly |
| SONIA LEJEUNE | 02 35 03 02 18 | Rouen Sud | KARELLE LECOURTOIS | 02 35 25 43 91 | Le Havre |
| JACKIE STOCKER | 02 35 33 92 62 | Retraitée Vallée du Cailly | THOMAS AUDIGIER | 06 61 33 85 45 | Le Havre |
| ROSSMERY HUET | 02 35 70 79 53 | Rouen sud | PASCALE HAVREZ | 02 35 82 34 69 | Barentin |
| ISABELLE RIOUAL | 02 35 82 18 06 | Dieppe | FRANCIS VANHEE | 02 35 34 94 21 | Retraité Neufchâtel |
| AUDE BELLANGER | 02 76 00 50 03 | Rouen sud | CATHERINE BELLOT | 02 35 75 23 36 | Vallée du Cailly /Canteleu |
| | | | DOMINIQUE DELAHAYE | 02 35 45 10 28 | Le Havre |
| | | | OLIVIER JOUANNE | 06 84 46 71 55 | Le Havre |

Dix bonnes raisons de se syndiquer au SNUipp-FSU, premier syndicat des écoles

1 A quoi ça sert ?

Être syndiqué, c'est l'assurance de recevoir, à domicile, toutes les informations locales, départementales et nationales, du SNUipp et de la FSU. C'est aussi la possibilité de participer aux décisions, de s'investir à son rythme.

2 Le syndicat est-il indépendant ?

On ne le répètera jamais assez... Ce sont les syndiqués, et eux seuls, qui élaborent la "politique" du syndicat. Les différentes instances (Conseil Syndical, Congrès...) sont ouvertes à tous. La vie démocratique est une préoccupation constante du SNUipp.

3 Le syndicat est éloigné de mes préoccupations...

Que ce soit sur les aspects professionnels, sociaux, pour les affectations, les changements d'échelon, les réflexions sur le métier, la recherche... il n'y a guère de sujets qui ne sont pas abordés, à un moment ou un autre, par le SNUipp

4 Le syndicat, ça prend du temps ?

Le syndicat prend le temps... qu'on souhaite lui consacrer ! Il n'y a aucune obligation, même si toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

5 Le syndicat est-il efficace ?

Pour se convaincre du contraire, essayez tout seul ! Et vous verrez que le syndicalisme se résume en quelques mots : ensemble, on est plus efficace qu'isolé.

6 Le syndicat s'occupe trop de pédagogie ou pas assez de...

En fait, il n'y a pas de sujet « privilégié » au SNUipp : défense individuelle, action collective, débats et réflexion sur le métier, tous ces aspects sont traités, sans exclusives.

7 Le syndicat freine toute évolution du métier

Ce serait plutôt le contraire : en posant, comme jamais avant dans le pays, la question de la transformation de l'école pour lutter contre l'échec scolaire, en organisant le débat avec la profession, les parents, les chercheurs... le SNUipp participe à l'évolution du métier.

8 Le syndicat est corporatiste !

Les élus du SNUipp jouent, pleinement, leur rôle de représentants du personnel dans les commissions paritaires. Un rôle apprécié, semble-t-il, par la grande majorité des collègues qui place le SNUipp en tête des élections paritaires, en progrès constants.

9 À quoi bon me syndiquer puisque le Snuipp m'aidera même si je ne le suis pas ?

Certes, mais le SNUipp ne dispose pas d'autres financements que ceux que lui apportent les syndiqués. C'est donc la seule façon de lui donner les moyens de fonctionner, de vous informer régulièrement, de tenir des permanences, d'envoyer des courriers, de gérer un site internet (national et départemental), etc.

10 C'est trop cher !

66% du montant de la cotisation syndicale est déductible du montant à payer de l'impôt sur le revenu. Ainsi, si vous êtes PE à l'échelon 8, votre cotisation de 169 € vous reviendra à 56 €, soit un coût mensuel (avec 10 prélèvements) de 5,60 €, Cela représente très exactement les coûts engagés pour éditer et acheminer les différents bulletins, financer les actions, les charges : locaux, téléphone... Le SNUipp n'a pas d'autres revenus et n'est pas subventionné : c'est la garantie de son indépendance.

Sans syndiqués, il n'y a pas de Syndicat, pas de luttes et c'est du nombre de ses syndiqués que le SNUipp tire sa force et son poids face à l'administration et face au gouvernement quels qu'ils soient.

***C'est décidé, je me syndique,
je syndique mes collègues!***



Je me (re)syndique dès maintenant

Je me (re)syndique au SNUipp

- pour la **défense des intérêts individuels** des personnels actifs et retraités
- pour le **développement du service public d'éducation plus que jamais attaqué**
- pour le **maintien de l'unité de la profession** dans un **syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique** au sein de la **FSU**

Réduction
d'impôts de **66%**
de la
cotisation déduits
du montant
de vos impôts
sur le revenu
2011 !

Bulletin d'adhésion à retourner au **SNUipp 4 rue Louis Poterat 76100 Rouen**

NOM :Prénom.....

Nom et commune
de l'établissement d'exercice :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :Année de sortie IUFM / EN :

Adresse personnelle :

J'adhère au SNUipp 76

Echelon :

Tél : Portable :

Si travail à temps partiel :quotité.....

E-mail.....

Montant de ma cotisation :

Votre situation administrative : adjoint, directeur, spécialisé, PE stagiaire, EVS, assistant d'éducation, retraité.....

Date : **Signature** :



Votre cotisation : voir tableau ci-contre

M1 / M2 : 31 € **PE Stagiaires** : 84 €

Temps partiel : au prorata du temps travaillé (mini 70€)

Disponibilité, congé parental : 32 € **A-E/EVS** : 40 €

Retraités : 97 €

Majoration de cotisation

Spécialisé, PEMF, CPC, directeur 2 à 4 classes + 8 €

Directeur 5 à 9 cl + 12 € à 10 cl et plus + 15 €

Directeur établissement spécialisé ou de SEGPA + 17 €

**SEUL 1/3 de votre cotisation
reste à votre charge !!
Ex : PE au 6ème échelon,
votre adhésion vous « coûte »
5,06 € par mois !
6,63 € au 10ème échelon !**

| ECH. | INSTIT. | P.E | P. E. hors cl |
|------|---------|-----|------------------|
| 3 | | 127 | |
| 4 | 120 | 133 | |
| 5 | 123 | 140 | 220 |
| 6 | 125 | 149 | 234 |
| 7 | 128 | 158 | 248 |
| 8 | 134 | 169 | |
| 9 | 141 | 181 | |
| 10 | 150 | 195 | |
| 11 | 164 | 209 | |

Mode de règlement

Chèque

Prélèvement mensualisé

Si vous envoyez ce bulletin avant le 20 novembre, les prélèvements se feront en 8 fois du 1er décembre 2010 au 1er juillet 2011. **2/3 de cette cotisation seront déduits des impôts que vous aurez à régler concernant les revenus 2011. Joindre impérativement un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) et l'autorisation de prélèvement automatique ci-dessous datée et signée**

AUTORISATION DE PRELEVEMENTS j'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

NATIONAL D'EMETTEUR

406 331

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

SNUipp 76
4 rue Louis Poterat 76100 Rouen

COMPTE A DEBITER

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT DU Cte A DEBITER

| Code Etablissement | Guichet | N° du compte | Clé R.I.B |
|--------------------|---------|--------------|-----------|
| _____ | _____ | _____ | _____ |

Date : Signature :

N'oubliez pas d'agrafer ici votre rib



TOUJOURS DÉTERMINÉS ET MOBILISÉS !

L'École publique à l'épreuve de la loi Debré

La fin programmée de
l'École laïque ?

Colloque

Samedi 4 Décembre à
partir de 14 heures

50 ans après la promulgation de
la loi Debré instituant
le dualisme scolaire

Salle des Conférences
Hôtel du Département
de la Seine-Maritime

face au 2 de la rue Saint-Sever
Rouen (voir site)

Reculer l'âge de
départ en retraite
de 2 ans,
c'est 1,4 millions
de chômeurs
supplémentaires.

Défendre nos
retraites,
c'est défendre
l'emploi !

**POUR NOS
RETRAITES
TOUS ET TOUTES
DANS LA RUE
SAMEDI 6 NOVEMBRE**

Rouen 14h Cours Clémenceau
Le Havre (voir site)
Dieppe 10h CCI

**De l'argent,
il y en a**

Choix actuel du
gouvernement :
exonérations
patronales
22,4 milliards ;
Baisse d'impôts
pour les revenus
les plus aisés
24 milliards

**NOUS EXIGEONS TOUJOURS LE RETRAIT
DE LA RÉFORME WOERTH-FILLON !**

**NOUS EXIGEONS TOUJOURS L'OUVERTURE DE VRAIES
NÉGOCIATIONS POUR UNE RÉFORME JUSTE !**

**NOUS EXIGEONS TOUJOURS LE MAINTIEN DE LA RETRAITE À 60 ANS
PARCE QUE C'EST POSSIBLE, GRÂCE À DES CHOIX DE FINANCEMENT
QUI IMPLIQUENT UNE AUTRE RÉPARTITION DES RICHESSES !**



17 AU 20 NOV. 2010
CINÉ | PATHÉ ÉVREUX

Les organisations syndicales se réunis-
sent nationalement le 4 novembre, dé-
partementalement le 5.



RESF Dieppe

est né en juin dernier
en réaction à la menace
d'expulsion d'une famille
d'origine congolaise (une mère
et ses deux enfants lycéens).
Une coordination s'est
rapidement organisée pour
accompagner et soutenir cette
famille. C'est le 8 novembre
après 5 mois que nous saurons
si leur situation est régularisée.
Aujourd'hui, une nouvelle famille
est menacée à Dieppe, une
mobilisation s'organise autour de
l'école Paul Bert...

Pour contacter RESF Dieppe
Yves Vidal 06 32 27 70 36

